



Conseil économique et social

FORUM : Conseil économique et social

QUESTION : L'intelligence artificielle, l'emploi et la croissance

SOU MIS PAR : Mexique

Forum : Conseil économique et social

Quelles propositions face aux défis que représente l'IA. pour le monde du travail ?

Délégation : Mexique

Préambule:

- Considérant que l'intelligence artificielle (IA) constitue une transformation technologique majeure, définissant les dynamiques économiques et sociales à l'échelle mondiale, en offrant des opportunités inédites en matière d'innovation, de productivité, mais aussi des défis importants en matière d'emploi, de justice sociale et de gouvernance
 - Prenant en compte que les avancées en IA et en automatisation modifient déjà en profondeur les modèles de travail traditionnels, avec un impact potentiel sur les structures de l'emploi, particulièrement dans les secteurs exposés à la robotisation
 - Observant que l'IA représente une opportunité majeure pour l'économie mexicaine, notamment grâce à l'essor des pôles technologiques de Mexico, Guadalajara, Monterrey et Tijuana, qui favorisent l'émergence de startups, centres de recherche et formations spécialisées
 - Rappelant cependant qu'en 2022, l'Indice Latino-Américain d'Intelligence Artificielle a attribué au Mexique un score de 12,5, en dessous de la moyenne régionale de 25, ce qui traduit un usage encore limité de l'IA dans les entreprises privées nationales,
 - Reconnaisant que cette transition technologique doit être anticipée et accompagnée pour garantir une croissance inclusive et durable, et pour éviter l'exclusion économique de certaines populations, notamment les travailleurs peu qualifiés,
 - Soulignant la nécessité d'un encadrement éthique et équitable de l'IA, respectueux de la protection des données personnelles, de la lutte contre les discriminations algorithmiques, et en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), et l'ODD 10 (réduction des inégalités),
-

Résolution:

1. Invite les États membres à investir dans des politiques nationales ambitieuses de formation continue, de requalification professionnelle et d'accès à l'éducation numérique, afin d'accompagner les transitions technologiques induites par l'IA, notamment à travers :
 - 1.1 Le développement de programmes d'éducation spécialisés en compétences numériques et en technologies émergentes, dès le secondaire.
 - 1.2 Le renforcement des collaborations public-privé pour anticiper les besoins futurs du marché du travail.
 - 1.3 La mise en place de fonds internationaux de soutien aux pays en développement, destinés à financer des bourses, reconversions professionnelles et partenariats éducatifs.
2. Soutient la coopération internationale afin de garantir une utilisation éthique et responsable de l'IA dans le monde du travail, en assurant la protection des droits des travailleurs et en réduisant les risques d'inégalités :
 - 2.1 Par la création d'un Observatoire mondial de l'IA et de l'emploi, chargé de collecter des données, d'analyser les impacts et d'orienter les politiques publiques.
 - 2.2 Par le partage de bonnes pratiques et de ressources technologiques entre les États, notamment au sein de plateformes multilatérales.
 - 2.3 Par l'adoption de normes internationales garantissant la transparence algorithmique, la non-discrimination, la sécurité des données personnelles et une juste répartition des bénéfices liés à l'automatisation.
 - 2.4 Par le soutien à la recherche en IA pour le bien commun, en finançant des projets visant à améliorer les conditions de travail et à renforcer l'inclusivité économique.
3. Recommande aux entreprises et aux gouvernements d'utiliser l'IA pour améliorer les conditions de travail tout en prévoyant des mesures de soutien pour les travailleurs remplacés par l'automatisation :
 - 3.1 En automatisant les tâches répétitives pour recentrer les travailleurs sur des fonctions à forte valeur ajoutée.
 - 3.2 En intégrant des mécanismes de reconversion interne pour les salariés concernés.
 - 3.3 En assurant un filet de sécurité social pour accompagner les transitions professionnelles.
 - 3.4 En utilisant l'IA pour renforcer la sécurité, la conformité réglementaire et la productivité de manière responsable.
4. Encourage l'adoption de cadres juridiques clairs et protecteurs, intégrant notamment :
 - 4.1 La confidentialité des données professionnelles et personnelles.
 - 4.2 Des règles de gouvernance algorithmique pour les systèmes d'IA utilisés dans les processus de recrutement, de gestion ou d'évaluation du personnel.
 - 4.3 Une fiscalité adaptée pour permettre une redistribution équitable des gains issus de la transformation numérique.
5. *Appelle* à la consolidation des infrastructures numériques et à une cybersécurité renforcée, notamment dans les secteurs sensibles tels que la santé ou les services publics
6. *Encourage* la mise en place d'un cadre réglementaire équitable afin de permettre aux petites et moyennes entreprises d'adopter l'IA sans désavantage concurrentiel, y compris par des soutiens financiers spécifiques ;
7. *Invite* les États membres à intégrer l'IA dans leurs stratégies de développement durable, en veillant à limiter son impact environnemental et en favorisant des technologies responsables et durables ;
8. *Préconise* la réalisation régulière d'études d'impact sur les effets de l'IA sur l'emploi afin

d'adapter les politiques publiques de manière réactive et fondée sur des données ;

9. *Encourage* la mise en œuvre de mesures incitatives pour les entreprises investissant dans la formation continue et la reconversion des travailleurs ;

10. *Appelle* au renforcement des coopérations public-privé pour développer des solutions IA adaptées aux réalités économiques et sociales de chaque pays ;

11. *Décide* de rester activement saisi de cette question.